



**LE RECTEUR DE LA REGION ACADEMIQUE
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR
RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE
CHANCELIER DES UNIVERSITES**

VU le décret n° 85-88 du 22 janvier 1985, modifié par le décret n° 91-38 du 14 janvier 1991 instituant un Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou de Professeur des Ecoles Maître-Formateur (CAFIPEMF)

VU l'arrêté du 20 juillet 2015 fixant les modalités d'organisation de l'examen du Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou de Professeur des Ecoles Maître-Formateur (CAFIPEMF)

VU le procès-verbal établi par le jury académique en date du 28 mai 2021, au titre de la session 2020

ARRETE

Article 1 : sont déclarés admis au titre de la session 2020 du Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou de Professeur des Ecoles Maître Formateur (CAFIPEMF), les Instituteurs et les Professeurs des Ecoles de l'académie d'Aix-Marseille dont les noms suivent :

Civilité	NOM	PATRONYME	PRENOM
M.	AGU	AGU	REMI
Mme	ATTILA	ATTILA	TIPHAINE
Mme	BACHI	BELAID	AKILA
M.	BASTARD	BASTARD	FREDERIC
Mme	BATHREZ	BATHREZ	EMILIE
M.	BONHOMME	BONHOMME	MICHAEL
Mme	CANNONGE	GENERMONT	PEGGY
Mme	CASTELLANO	VIALLE	ALEXANDRA
M.	COMBET	COMBET	MATHIEU
Mme	DAMIANO	DAMIANO	AUDREY
Mme	FICANO	FICANO	CELINE
Mme	GALAU	GALAU	ISABELLE
Mme	GAUTIER	MASSONI	SOPHIE
M.	GUIGUE	GUIGUE	OLIVIER
Mme	HAFSI	BRUGGIAMOSCA	DOMINIQUE
M.	HEBERT	HEBERT	DAVID
Mme	HEBREARD	HEBREARD	AMANDINE
Mme	IMBERT	IMBERT	SEVERINE



ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

Liberté
Égalité
Fraternité

Mme	INDELICATO	GANDOLFO	NATHALIE
M.	ISNARD	ISNARD	FLORIAN
M.	JOUVIN	JOUVIN	YANNICK
Mme	KYNAST	KYNAST	CECILE
Mme	LAMBERT	LAMBERT	CELINE
Mme	MASSE	SCRIVE	LAURE
Mme	MATHEY	MATHEY	SOPHIE
M.	NOTIN	NOTIN	OLIVIER
Mme	PINEL	PINEL	EMILIE
Mme	POULLAIN	POULLAIN	CELINE
M.	POUPON	POUPON	HERVE
Mme	REKASSA	REKASSA	CECILE
Mme	RICARD	RICARD	ANNE CAROLINE
Mme	VILLETE	VILLETE	CHRISTINE

Article 2 : Le Secrétaire Général de l'académie d'Aix-Marseille, et les Inspecteurs d'Académie, Directeurs Académiques des Services de l'Education Nationale des Alpes de Haute Provence, des Bouches du Rhône, des Hautes Alpes et de Vaucluse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix en Provence, le 28/05/2021


Bernard BEIGNIER
Pour le recteur et par délégation
L'administrateur civil hors-classe
Secrétaire général de l'académie
Gérard MARIN